VENDÔME
VALLÉE DU LOIR & PERCHE

CIRCUITS & SÉJOURS GROUPES

2026

JOURNÉES THÉMATIQUES

NOUVEAUTÉS

À LA CARTE

COMMENT VENIR ?

EN AUTOCAR

Le pôle d'échanges multimodal, situé 1 boulevard de Trémault, permet le stationnement longue durée des cars de tourisme sur les quais 8 et 9.
Seule la dépose des passagers au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, est autorisée au cœur de la ville historique.

EN VOITURE

RN 10, CD 357 et CD 957
Accès autoroutes A10 et A11 à moins de 30 kms

EN TRAIN

Deux gares vous permettent de vous rendre à Vendôme :

- **Gare TER** : Située au cœur de la Ville, la gare vous permet d'accéder au centre-ville historique en 10 mn à pied.

Trains régionaux : Paris – gare d'Austerlitz / Vendôme – gare boulevard Trémault

- **Gare TGV Vendôme-Villiers-sur-Loir**

Située à 5 minutes en voiture du centre-ville de Vendôme, la gare est desservie tout au long de la journée.
Vendôme-Paris Gare Montparnasse : 42mn / Vendôme-Tours : 20 mn

VENDÔME TOURISME

VAL DE LOIRE
LOIR-ET-CHER

CONTACTEZ-NOUS

Office de Tourisme de Vendôme - Territoires Vendômois
Agence de voyage réceptive

Hôtel du Saillant, 47 rue Poterie, Parc Ronsard, 41100 VENDÔME

02 54 77 05 07

groupes@vendome-tourisme.fr

www.vendome-tourisme.fr

Envie d'une sortie conviviale, culturelle ou gourmande en groupe ?
Jefferson notre responsable du service commercial, vous propose un accompagnement personnalisé pour organiser des visites, journées découvertes ou séjours sur-mesure.

- Visites guidées historiques avec nos guides conférenciers
- Rencontres avec des artisans et producteurs
- Dégustations de produits du terroir
- Journées thématiques

Notre équipe vous conseille et prend en charge la réservation des prestations (guides, entrées, repas), pour une expérience sereine et authentique.

TRAIN D'HIER & MUSIQUE D'AILLEURS

MAI À SEPTEMBRE 2026

JOURNÉE PRÉFÉRÉE DE NOS CLIENTS 2025

A partir de

57€ /pers.

Sur la base de 30 personnes

14 Km

LE PROGRAMME

De 9h30 à 12h30

Le Train Touristique de la Vallée du Loir

Embarquez pour un voyage plein de charme à bord d'un autorail des années 50, aux couleurs typiques de la Vallée du Loir !

À une allure paisible de 30 km/h, prenez le temps d'admirer les paysages verdoyants qui défilent sous vos yeux.
Entre ambiance rétro et anecdotes, découvrez cette vallée au charme discret.

De 12h45 à 14h45

Déjeuner dans un restaurant Vendômois

De 15h00 à 17h00

Le musée de Musikenfête

Partez pour un tour du monde musical dans ce musée-spectacle !
Découvrez une collection étonnante de 500 instruments venus des quatre coins du globe, dont un carillon exceptionnel, unique en Europe. Anecdotes, dépaysement et belles surprises au rendez-vous !
Et pour finir cette visite en beauté... place à la musique avec un mini concert tout en convivialité.

Ce prix comprend :

- Le circuit en Train Touristique de la Vallée du Loir
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite commentée du musée Musikenfête, suivie d'une animation musicale

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME TOURISME

TRAIN RÉTRO & TRÉSORS D'AILLEURS

A partir de **53€** /pers.

Sur la base de 30 personnes

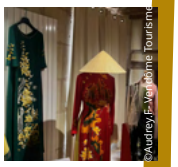

MAI À SEPTEMBRE 2026

14 Km

Ce prix comprend :

- Le circuit en Train Touristique de la Vallée du Loir
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite commentée du musée des costumes et parures du Monde.

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME TOURISME

LE PROGRAMME

De 9h30 à 12h30

Le Train Touristique de la Vallée du Loir

Montez à bord d'un autorail des années 50 aux couleurs de la Vallée du Loir.
À 30 km/h, laissez-vous porter à travers un paysage verdoyant, entre charme rétro et anecdotes.

De 12h45 à 14h45

Déjeuner dans un restaurant Vendômois

De 15h00 à 17h00

Le musée des costumes & parures du monde

Faites le tour du monde... en costumes !
Installée dans un ancien couvent plein de charme, cette exposition vous invite à découvrir des tenues traditionnelles des cinq continents. Un voyage haut en couleurs à la rencontre des savoir-faire artisanaux et des cultures du monde entier. Dépaysement garanti

LE MONDE MYSTÉRIEUX DES TROGLODYTES

A partir de **45€** /pers.

Sur la base de 20 à 29 personnes

40 personnes maximum

MAI À SEPTEMBRE 2026

14 Km

Ce prix comprend :

- La visite guidée du village de Trôo ainsi que l'entrée à la cave de Yuccas et la Grotte pétrifiante
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite guidée du village de Lavardin (sans l'accès intérieur au château)

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

LE PROGRAMME

De 10h à 12h15

Petites Cités de Caractère

Visite guidée du village de Trôo

Accrochez-vous, Trôo vous fait grimper ! Perché sur un coteau, ce village troglodytique s'étage sur 4 niveaux creusés dans le tuffeau.
Escaliers et sentiers pittoresques vous dévoilent grottes et recoins insolites.

De 12h30 à 14h30

Déjeuner traiteur dans une cave troglodytique

De 15h00 à 17h00

Les Plus Beaux Villages de France

Visite guidée de Lavardin

En 2026, réouverture de la forteresse.

Un incontournable de la Vallée du Loir.
Ruines du XVIe, pont gothique, fresques médiévales, ce village a tout d'un décor de film historique.

AU FIL DE LA PIERRE & DU TEMPS VENDÔME & TRÔO EN HÉRITAGE

A partir de **54€** /pers.

Sur la base de 30 personnes

MAI À SEPTEMBRE 2026

26 Km

Ce prix comprend :

- La visite guidée de la ville de Vendôme et des vestiges du château
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite guidée du village de Trôo ainsi que l'entrée à la cave Yuccas et la Grotte pétrifiante

Ce prix ne comprend pas:

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME TOURISME

LE PROGRAMME

De 9h30 à 12h00

A la découverte de Vendôme

Suivez votre guide-conférencier et plongez au cœur de Vendôme !
Entre ruelles pleines de charme, monuments emblématiques et fiers vestiges du château des Bourbon-Vendôme, cette promenade vivante vous dévoile les plus beaux trésors de la ville.

De 12h15 à 14h15

Déjeuner dans un restaurant Vendômois

De 15h00 à 17h00

Visite guidée du village deTrôo

Accrochez-vous, Trôo vous fait grimper ! Perché sur un coteau, ce village troglodytique s'étage sur 4 niveaux creusés dans le tuffeau.
Escaliers et sentiers pittoresques vous dévoilent grottes et recoins insolites.

L'ÉLÉGANCE D'UNE CITÉ, LE CHARME D'UN VILLAGE : VENDÔME & LAVARDIN

A partir de **51€** /pers.

Sur la base de 20 à 29 personnes

FÉVRIER À NOVEMBRE 2026

19 Km

Ce prix comprend :

- La visite guidée de la ville de Vendôme et des vestiges du château
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite guidée du village de Lavardin (sans l'accès intérieur au château)

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

LE PROGRAMME

De 10h à 12h15

A la découverte de Vendôme

Accompagnés d'un guide conférencier, découvrez au fil de votre balade, les rues, quartiers et monuments du centre-ville historique de Vendôme, ainsi que les vestiges du château des Bourbon-Vendôme datant du XIè-XVIIè siècles.

De 12h30 à 14h30

Déjeuner dans un restaurant vendômois

De 15h00 à 17h00

Visite guidée de Lavardin

En 2026, réouverture de la forteresse.

Un incontournable de la Vallée du Loir.
Ruines du XVIe, pont gothique, fresques médiévales, ce village a tout d'un décor de film historique

JOURNÉE GOURMANDE EN VALLÉE DU LOIR

A partir de **57€** /pers.

Sur la base de 30 personnes

MAI À SEPTEMBRE 2026

3 Km

LE PROGRAMME

De 9h30 à 12h30

Le Train Touristique de la Vallée du Loir

Montez à bord d'un autorail des années 50 aux couleurs de la Vallée du Loir. À 30 km/h, laissez-vous porter à travers un paysage verdoyant, entre charme rétro & anecdotes.

De 12h45 à 14h45

Déjeuner traiteur en cave

De 15h00 à 17h00

A la découverte des Caves aux Caux

Rencontre avec un vigneron qui va vous parler de son travail & du vignoble de la Vallée du Loir, de ses vins sincères, nés d'une terre respectée. Ici, l'authenticité prime.

l'abus d'alcool est dangereux pour la santé - à consommer avec modération.

Ce prix comprend :

- Le circuit en Train Touristique de la Vallée du Loir
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite des caves suivie d'une dégustation des vins.

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME TOURISME

SUR LES TRACES DES TEMPLIERS

A partir de **63€** /pers.

Sur la base de 20 à 29 personnes

Au printemps 2026, réouverture du musée de la Commanderie templière avec un tout nouveau parcours .

FÉVRIER À NOVEMBRE 2026

15 Km

LE PROGRAMME

De 10h à 12h00

Les Templiers... du mythe à la réalité

Plongez dans l'univers des Templiers
Fondée au XIIe siècle, la commanderie d'Arville est l'une des mieux conservées de France.
Une visite guidée vous fait revivre le quotidien des chevaliers du Temple.

De 12h15 à 14h00

Déjeuner traiteur à la commanderie

De 15h00 à 16h30

Le Safran de la Chapelle Vicomtesse

Plongez dans l'univers fascinant du safran lors d'une visite commentée de la safranière, autour des secrets de cette épice précieuse.
La visite se conclut par une dégustation safranée.

Ce prix comprend :

- La visite guidée de la commanderie d'Arville
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite commentée de la safranière de la chapelle vicomtesse.

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME LA DISCRÈTE, BLOIS LA ROYALE

A partir de **61€** /pers.

Sur la base de 30 personnes

NOUVEAUTÉ 2026

AVRIL À OCTOBRE 2026

37 Km

Ce prix comprend :

- La visite guidée de la ville de Vendôme et des vestiges du château.
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite guidée du château de Blois

Ce prix ne comprend pas:

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

LE PROGRAMME

De 10h00 à 12h30

A la découverte de Vendôme

Accompagnés d'un guide conférencier, découvrez au fil de votre balade, les quartiers et monuments du centre-ville historique de Vendôme, ainsi que les vestiges du château des Bourbon-Vendôme.

De 12h35 à 14h30

Déjeuner dans un restaurant Vendômois

De 15h30 à 16h30

Visite guidée du Château de Blois

Résidence de 7 rois et 10 reines, le Château de Blois vous plonge dans six siècles d'histoire, d'art et de pouvoir. Admirez son architecture unique mêlant styles gothique, Renaissance et classique et explorez les somptueux appartements royaux.

VENDÔME TOURISME

FORTERESSES AU FIL DE LA VALLÉE LOIR

A partir de **60€** /pers.

Sur la base de 20 à 29 personnes

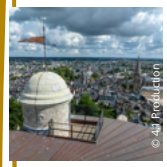

NOUVEAUTÉ 2026

MAI À SEPTEMBRE 2026

40 Km

Ce prix comprend :

- La visite guidée de la ville de Vendôme et des vestiges du château
- Le déjeuner (apéritif, ¼ de vin et café inclus)
- La visite guidée de la ville et du Château de Châteaudun.

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

LE PROGRAMME

De 10h à 12h30

A la découverte de Vendôme

Accompagnés d'un guide conférencier, découvrez au fil de votre balade, les rues, quartiers et monuments du centre-ville historique de Vendôme, ainsi que les vestiges du château des Bourbon-Vendôme datant du XIè-XVIIè siècles.

De 12h35 à 14h30

Déjeuner dans un restaurant vendômois

De 15h30 à 17h00

Visite guidée de la cité médiévale de Châteaudun et son Château

Explorez la cité médiévale de Châteaudun et son château impressionnant, entre donjon, logis Renaissance et ruelles chargées d'histoire.

ESCAPADE AU FESTIVAL DE MONTOIRE-SUR-LE LOIR
DANSES & MUSIQUES SANS FRONTIERES

DU 11 AU 16 AOÛT 2026

NOUVEAUTÉ 2026

À PARTIR DE

59€ /pers.

Sur la base de 20 à 29 personnes

0 Km

LE PROGRAMME

De 15h à 17h

Visite animée du musée Musikenfête

Partez pour un tour du monde musical dans ce musée-spectacle !
Découvrez une collection étonnante de 500 instruments venus des quatre coins du globe, dont un carillon exceptionnel, unique en Europe. Anecdotes, dépaysement et belles surprises au rendez-vous !
Et pour finir cette visite en beauté… place à la musique avec un mini concert tout en convivialité

De 17h à 19h

Marché artisanal du Monde

Profitez d'un agréable temps libre pour flâner entre les stands du marché artisanal. Les couleurs, les saveurs et les savoir-faire d'ici vous invitent à la découverte… une belle parenthèse pour éveiller tous vos sens !

De 19h00 à 20h45

Dîner au "Resto Typico" où vous allez découvrir certaines spécialités des pays ou régions présents au Festival.

De 21h à 23h30

Spectacle de Gala

Pour clore la journée, laissez-vous emporter par la magie du spectacle du Festival "Musiques du Monde". Un tour du monde en musique et en danse, plein de couleurs, d'émotions et de poésie, qui vous fera voyager sans quitter votre siège.

Ce prix comprend :

- La visite animée du musée Musikenfête
- le dîner au resto typico
- Le spectacle de gala du Festival de Montoire-sur-le Loir en soirée

Ce prix ne comprend pas :

- Le transport du groupe
- Les dépenses à caractère personnel

VENDÔME TOURISME

À LA CARTE...

Jardin du Plessis Sasnières

Sasnières

Laissez-vous charmer par ce jardin à l'anglaise autour d'un étang d'eau vive. véritable havre de paix, ce jardin offre un décor de carte postale aux multiples reflets au fil des saisons.

Visite guidée de la Maison Natale de Ronsard

Couture-sur-loir

Dans le cadre paisible du manoir de la Possonnière, découvrez la jeunesse de Pierre de Ronsard, figure majeure de la poésie française. Une visite guidée entre Renaissance, nature et inspiration littéraire.

Visite guidée de la chapelle Saint-Gilles

Montoire-sur-le-Loir

Nichée dans le charmant village classé de Montoire, cette église romane du XIe siècle dévoile un trésor rare : de magnifiques fresques murales médiévales. À la lumière douce de l'intérieur, laissez-vous émerveiller par ces peintures bibliques.

Ferme de la Ratellerie

Villiersfaux

Partez à la découverte d'une ferme traditionnelle en activité, avec un savoir-faire agricole. Une visite guidée conviviale au cœur du terroir pour découvrir la fabrication du trèfle du vendômois.

Cave Coopérative du Vendômois

Villiers-sur-loir

Partez à la découverte des vins du Vendômois au cœur de la cave coopérative. Une visite guidée entre savoir-faire viticole, terroir local et dégustation des cuvées emblématiques de l'appellation.

Ferme de l'étang

Epuisay

Partez à la découverte d'une ferme traditionnelle en activité, entre savoir-faire agricole, vie rurale authentique et observation des cerfs. Une visite guidée conviviale au cœur du terroir vendômois.

SPÉCIAL PETIT GROUPE

De 8 à 15 personnes maximum

Balade en calèche dans les vignes de la Cave aux Caux

Thoré-la-rochette

Montez à bord d'une calèche et partez à la découverte des paysages viticoles de la Cave aux Caux, entre vignes, nature et patrimoine local. Au rythme des sabots, admirez les panoramas et apprenez-en plus sur le savoir-faire des vignerons passionnés.

Draisine

Thoré-la-rochette

Installés sur un curieux véhicule roulant sur d'anciennes voies ferrées, partez pour une balade bucolique et ludique à travers les paysages vallonnés du Vendômois. Entre vignobles, forêts et petits villages typiques, la draisine vous offre un moment convivial.

NOUVEAUTÉ 2026

La cave de Cyril

Villedieu-le-château

Installée dans une ancienne carrière troglodytique, cette visite guidée vous dévoile les secrets de culture des champignons.
Et pour finir en beauté, une délicieuse dégustation de recettes maison à base de champignons fraîchement récoltés.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES
de l'office de tourisme de Vendôme-Territoires Vendômois au 1er janvier 2026

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes (CPV) ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme de Vendôme-Territoires Vendômois (OT) préalablement à la signature du contrat.
Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.
Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'OT à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.
Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'OT et consultables et téléchargeables sur le site internet : www.vendome-tourisme.fr

1. Formation du contrat
1.1 – Dispositions générales
La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposées par l'OT implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat
En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l'OT soit sur place, soit par courriel à servicegroupes.ot.vendome@wanadoo.fr, soit par courrier à l'Office de Tourisme de Vendôme-Territoires Vendômois 47 rue Poterie 41100 VENDÔME.

Toute commande ne sera considérée comme définitive qu'à compter :
- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé ou la validation du bulletin de commande via notre site par la procédure d'inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l'OT compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échant d'un nombre de participants minimum.
Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % du montant total des prestations dans les autres cas.

2. Conditions de réalisation des prestations
Pour toutes les prestations vendues par l'OT, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.
Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation muni du bon d'échange.

2-1 Pour les séjours avec hébergement
Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète.
Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site Internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle". Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

2-2 Pour la billetterie
Les billets commandés sont expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande.
Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger.
Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l'utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'office de tourisme ne sauraient être tenus pour responsables.

2-3 Pour la réservation de visites guidées
Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par l'OT en vue de mauvaise conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV. Dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation.
Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.
Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.
Sauf indication contraire, la taille minimale des groupes pour les visites guidées est de 2 personnes et maximale de 40 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2ème guide est obligatoire.
Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV. Dans l'hypothèse d'une annulation par l'OT, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par le client restent à sa charge.

3. Rétractation
Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix
Tous les prix sont affichés en euros et TTC.
Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : le transport, le supplément chambre individuelle, les services d'un guide accompagnateur à la journée, les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation (ex : les suppléments éventuels pour dimanches et jours fériés, les suppléments pour une visite guidée en langue étrangère), et le cas échéant la taxe de séjour.

5. Paiement
Toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte et d'un solde intervenant 30 jours avant le début de la prestation selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat.
Pour les prestations faisant l'objet du versement d'un acompte et d'un solde à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité de la prestation sera réglée à la réservation.
Le paiement s'effectue :
- En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'OT dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,
- Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de l'office de tourisme de Vendôme-Territoires Vendômois, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,
- Par virement bancaire + IBAN (voir facture et/ou contrat),
- Par carte bancaire : dans les bureaux de l'OT et sur le site internet par le biais du système sécurisé open system entièrement crypté et protégé de telle sorte qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau. Le protocole utilisé est SSL couplé à de la monétique.
L'OT adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.
Dès la réservation confirmée, l'OT adresse au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

6. Conditions d'annulation
6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels
Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :
> Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à servicegroupes.ot.vendome@wanadoo.fr, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à office de tourisme de Vendôme-Territoires Vendômois 47 rue Poterie 41100 VENDÔME.
> Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :
- 30 jours avant la date du séjour, il sera retenu 10 % du prix du séjour,
- entre le 30ème et le 21ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25 % du prix du séjour
- entre le 20ème et le 8ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50 % du prix du séjour,
- entre le 7ème et le 2ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75 % du prix du séjour,
- à moins de 2 jours avant le début du séjour : il sera retenu 100 % du prix du séjour,
- en cas de non présentation du client ou retard (cf retard), il ne sera procédé à aucun remboursement (cf ASSURANCE).
En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.
Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.
Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

VENDÔME TOURISME

6.2 Du fait de l'OT
Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OT peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :
1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le l'OT notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :
• 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
• 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
• 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.
2. En cas de force majeure
Lorsqu'avant le début de la prestation l'OT annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OT.

6.3 Cas de force majeure
Le client et l'office de tourisme ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que (à titre indicatif mais non limitatif) la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation, d'une crise sanitaire – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.
La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais.
Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin.
La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation
En dehors d'un accord entre l'office de tourisme et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme l'OT procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

7. Modification
7.1 Modification du fait du client
Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à servicegroupes.ot.vendome@wanadoo.fr. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OT. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OT est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OT peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme.
La modification devra être mineure et l'OT devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :
1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OT sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.
Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OT rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire
Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OT dans les plus brefs délais par téléphone au 02 54 72 28 34 de 10h à 12 h et de 14h à 17h.
Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9. Cession du contrat
Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OT de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.
En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OT informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OT du fait de la cession du contrat.

10. Responsabilités
L'OT est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente.
Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.
L'OT ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.
Le client informe l'OT, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat.
L'OT ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.
Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat l'OT remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OT ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11. Assurance
Lors de votre réservation, l'OT ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisques ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre afin de déclencher la procédure adaptée.

12. Protection des données personnelles
L'OT est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, en adressant un courriel à servicegroupes.ot.vendome@wanadoo.fr, soit par courrier à OT de Vendôme-Territoires Vendômois 47 rue ¨Poterie 41100 VENDÔME, en justifiant de votre identité.
Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données personnelles de l'OT de Vendôme-Territoires Vendômois (dont le mail est : ot.vendome@wanadoo.fr).
Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.
Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Propriété intellectuelle / photos / illustrations
Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.
Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.vendome-tourisme.fr causant un préjudice quelconque à l'OT de Vendôme-Territoires Vendômois ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

14. Archivage du contrat
Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OT pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.
L'OT archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

15. Réclamation / Litige
Les présentes CPV sont soumises à la loi française.
Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'OT par courriel : servicegroupes.ot.vendome@wanadoo.fr OU par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.
Après avoir saisi notre Service Commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service Commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).
Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site https://webgate.ec.europa.eu/odr pour régler son litige.
Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Blois pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

IM041100011
OT de Vendôme-Territoires Vendômois
Tél 02 54 77 05 07
Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75 017 PARIS
RCP n° 125361626 auprès de la MMA SIRET 77542610900028

VENDÔME TOURISME

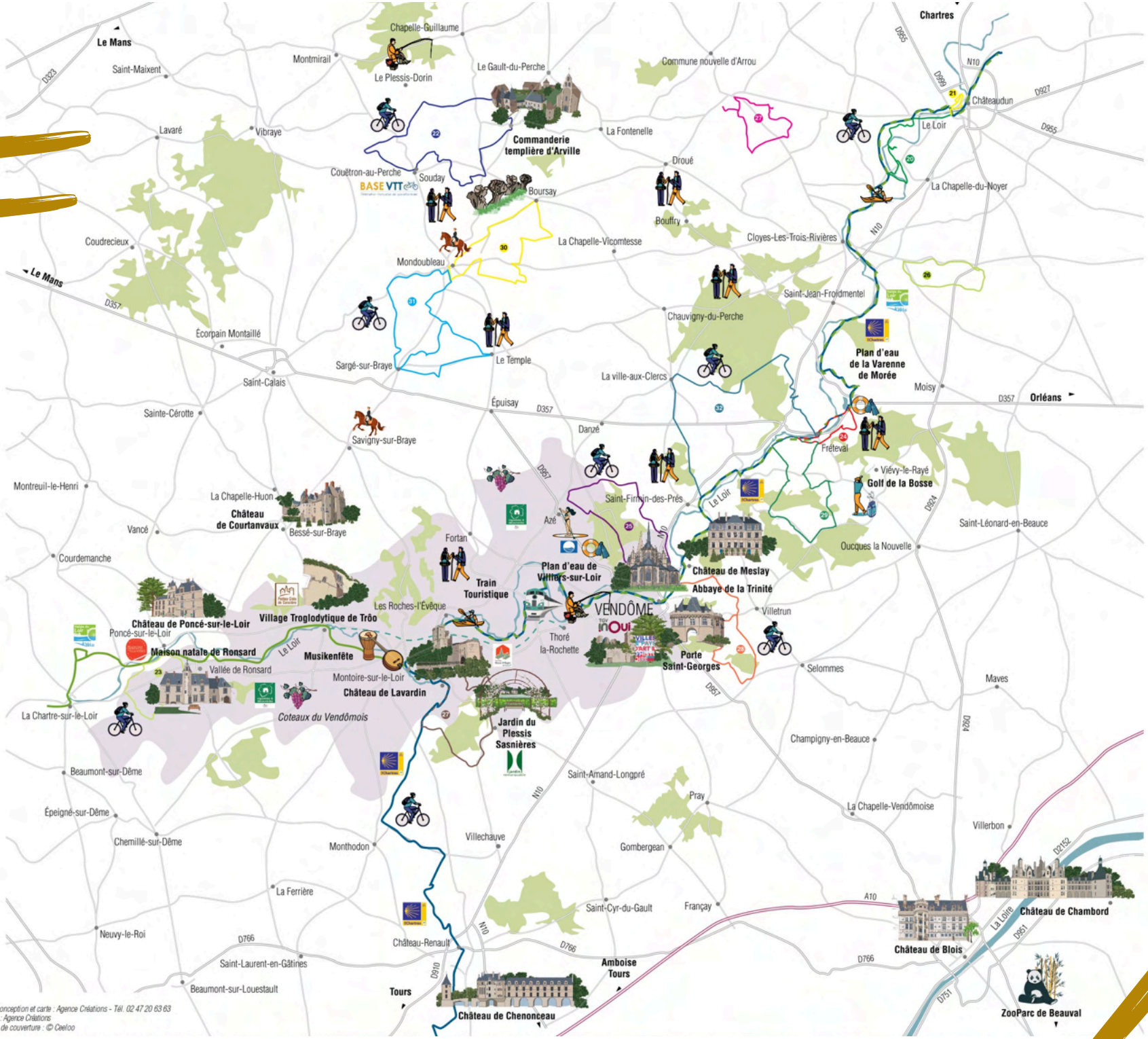

VENDÔME TOURISME

Création, conception et carte : Agence Créations - Tél. 02 47 20 63 63
Impression : Agence Créations
Illustration de couverture : © Ceeloo